

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire mardi le 11 avril 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse suppléante Marie-Josée Leroux.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Sont absents : M Richard Forget, Maire et M Normand Quintin, conseiller.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Madame la Mairesse suppléante souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.04.059

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 AVRIL 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 avril 2023
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Certificat de crédit 2023-04-01
 5. Demande de PIIA 2023-013
 6. Demande de PIIA 2023-014
 7. Demande de PIIA 2023-015
 8. Demande de PIIA 2023-016
 9. Demande de permis pour usage conditionnel 2023-017
 10. Demande de PIIA 2023-018
 11. Demande de PIIA 2023-019
 12. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2022
 13. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de granulats 2023
 14. Modification de la résolution 2022.08.177-Choix du soumissionnaire pour la construction d'une glissade toute saison
 15. Stagiaire en environnement 2023 – Soutien technique des lacs
 16. Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional
 17. Entente avec le MTQ
 18. Demande au MTQ
 19. Demande au MTQ
 20. Demande au MTQ
 21. Demande au MTQ
 22. Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la culture et des communications - Assurances - Appui
- Période de questions

23. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.04.060

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.061

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAUR.	2206	500.00 \$
COMBEQ	2207	413.91 \$
DANIEL MORENCY	2208	583.60 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2209	904.65 \$
LES AMÉNAGEMENTS DUFOUR ENR	2210	919.80 \$
STEPHANE ROCHON	2211	125.00 \$
██████████	2212	40.00 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	2213	250.00 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	2214	509.29 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	2215	2 114.00 \$
POSTES CANADA	2216	449.98 \$
MRC DES LAURENTIDES	2217	103 250.24 \$
ADMQ	2218	137.97 \$
DU COQ À L'ÂNE DES LAURENTIDES	2219	344.93 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	2220	1 446.43 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	2221	615.34 \$
S. BOURASSA LTÉE	2222	303.42 \$
██████████	2223	40.00 \$
██████████	2224	40.00 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	2225	71.19 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9120-9239 QUÉBEC	2226	241.45 \$
FONDATION TREMBLANT	2227	500.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2228	633.10 \$
ADT CANADA INC	2229	317.33 \$
AMYOT GÉLINAS	2230	4 713.98 \$
BMR	2231	154.79 \$
CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	2232	413.95 \$
COMBEQ	2233	100.01 \$
COMBIPLIX DESIGN INC.	2234	573.19 \$

CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2235	496.69 \$
DEC ENVIRO	2236	1 149.75 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2237	5 200.60 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2238	109.06 \$
MACHINERIES FORGET	2239	1 193.16 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	2240	1 281.87 \$
MRC DES LAURENTIDES	2241	5 713.91 \$
████████████████████	2242	20.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	2243	10 520.87 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2244	213.26 \$
SERVICES PSANSREGRET	2245	1 228.13 \$
BUDGET PROPANE	2246	664.83 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2247	251.51 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	2248	2 414.02 \$
LANTHIER SPORTS INC.	2249	19.44 \$
LES SOMMETS CHEVROLET	2250	154.94 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2251	1 465.44 \$
YVON MARINIER INC.	2252	851.48 \$
THIBAULT MARINE INC.	2253	746.72 \$
MARIE PAQUETTE	2254	25.00 \$
	Total	154 428.23 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	59 686.60 \$	
Services de téléphonie	672.34 \$	
Hydro-Québec	5 789.32 \$	
Fonds de pension - AON - Février	8 230.16 \$	
Fonds de pension - Desjardins - Février	1 111.52 \$	
Fonds de pension - Desjardins - Mars	1 389.40 \$	
DAS Provincial - Février	21 128.59 \$	
Remises salariales fédérales - Février	8 243.54 \$	
Protection ADT - Mars	177.39 \$	
Annie Gareau	875.00 \$	
Harnois - Énergies - Pétro-T - Février	476.19 \$	
BMO Groupe Financier carte crédit	668.50 \$	
Équipements de bureau des Laurentides - avril-mai-juin 2023	586.37 \$	
Frais bancaires Interac - Mars	57.33 \$	
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Mars	2 755.96 \$	
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Mars	4 783.84 \$	
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Mars	2 010.70 \$	
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Mars	4 005.46 \$	
	Total	122 648.21 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.062

4. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2023-04-01

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert de trente-six mille cent soixante-trois dollars (36 163\$) provenant de différents postes budgétaires
- Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2023-04-01 au montant de trente-six mille cent soixante-trois dollars \$ (36 163\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.063

5. DEMANDE DE PIIA 2023-013

Demande de permis no. 2023-032, construction d'un bâtiment principal, faite par Madame Annie Bertrand

Madame Annie Bertrand
107, chemin du Grand-Duc
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4614-87-7973-0-000-0000
Lot : 6 029 878 du Cadastre du Québec
Zone: 5F

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	8 sur 8
	Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 26
	Aménagement des terrains	11 sur 14
	Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	52 sur 70
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	74.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-013 soit et est acceptée selon la résolution 2023.04.15 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.064

6. DEMANDE DE PIIA 2023-014

Demande de permis no. 2022-162 construction d'un bâtiment principal, faite par Madame Alexandra Lepage

Madame Alexandra Lepage
118, chemin de la Rivière
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4614-60-7795-0-000-0000
Lot: 6 029 861 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	5 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 22
	Aménagement des terrains	10 sur 18
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	57 sur 68
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	83.8%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-014 soit et est acceptée selon la résolution 2023.04.16 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.065

7. DEMANDE DE PIIA 2023-015

Demande de permis no. 2023-029 construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Alan Mathieson

Monsieur Alan Mathieson
218, chemin du Lac-Ludger
Lanthier, J0T 1V0
Matricule : 4610-28-0671-0-000-0000
Lot: 6 479 865 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	1 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	21 sur 22
	Aménagement des terrains	12 sur 16
	Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	55 sur 64
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	85.9%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	1 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	78.6%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-015 soit et est acceptée selon la résolution 2023.04.17 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.066

8. DEMANDE DE PIIA 2023-016

Demande de permis no. 2023-033 construction d'un garage, faite par Monsieur Pascal Legault

Monsieur Pascal Legault
156, chemin du Lac-Gareau
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4512-84-6762-0-000-0000
Lot: 6 403 346 du cadastre du Québec
Zone: 30I

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	6 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-016 soit et est acceptée selon la résolution 2023.04.18 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.067

9. DEMANDE DE PERMIS POUR USAGE CONDITIONNEL 2023-017

Demande de permis no. 2023-025 usage conditionnel, faite par Madame Francine Malenfant

Madame Francine Malenfant
975, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4612-62-1253-0-000-0000
Lot: 6 029 787 du cadastre du Québec
Zone: 18C

CONSIDÉRENT QU'une demande de permis pour un projet de la classe "vente de produits horticoles" (article 2.3.4.4 du règlement sur les usages conditionnels numéro 159-2014) ;

CONSIDÉRENT QUE ladite demande est pour l'installation d'une serre de polyéthylène qui sera considérée comme une construction temporaire conforme aux dispositions de l'article 11.3 du règlement de zonage numéro 154-2014 ;

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de permis soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2023.04.19 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.068

10. DEMANDE DE PIIA 2023-018

Demande de permis no. 2023-034 installation d'une enseigne, faite par Madame Francine Malenfant

Madame Francine Malenfant
975, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4612-62-1253-0-000-0000
Lot: 6 029 787 du cadastre du Québec
Zone: 18C

Évaluation

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Façades et vitrines commerciales	S.O.
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Enseigne	6 sur 6
	Clôture ou portail d'entrée	S.O.
	Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	6 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-018 soit et est acceptée selon la résolution 2023.04.20 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.069

11. DEMANDE DE PIIA 2023-019

Demande de permis no. 2023-035 construction d'un bâtiment commercial, faite par Propriétés Sainte-Agathe inc.

Monsieur Jason Martin, Président
1016, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4612-83-1831-0-000-0000
Lot: 6 292 142 du cadastre du Québec
Zone: 18C

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	8 sur 10
	Matérialité et caractéristiques architecturales	28 sur 28
	Aménagement des terrains	14 sur 18
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 6
	Éclairage	4 sur 4

Grand-total pour Bâtiment principal	66 sur 74
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	89.2%

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	2 sur 2
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Façades et vitrines commerciales	8 sur 8
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	S.O.
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

12 sur 12

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-019 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2023.04.21 du CCU et le service d'urbanisme présentera le projet final à une séance ultérieure avec les plans de construction et d'implantation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.070

12. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Municipalité de Lanter | 78015 |

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Réalisations 2021	Budget 2022	Réalisations 2022	Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus				
Fonctionnement	1 2 766 218	2 642 491	3 118 008	3 144 980
Investissement	2 645 128	2 642 491	1 400 572	1 400 572
	3 3 411 346	2 642 491	4 518 580	4 545 552
Charges	4 2 785 557	2 952 458	3 238 000	3 256 855
Excédent (déficit) de l'exercice	5 625 789	(309 967)	1 280 580	1 288 697
Moins : revenus d'investissement	6 (645 128)()	(1 400 572)()
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7 (19 339)	(309 967)	(119 992)	(111 875)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8 449 240	508 968	569 945	605 133
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (143 153)(185 510)(192 765)(44 939)(
Affectations				
Activités d'investissement	11 (120 519)(27 241)(437 737)(5 476)(
Excédent (déficit) accumulé	12 49 500	(21 250)	386 747	389 758
Autres éléments de conciliation	13 20 425	35 000	2 000	2 000
	14 255 493	309 967	328 190	(11 959)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15 236 154		208 198	(4 099)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**13. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS
2023**

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes
Appel d'offre sur invitation «TP-GR-2023». (± 5 000 Tonnes)			
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2419-1108-00	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	14.14\$
	Prix à la TM - PC 0¾ TV	C	14.89\$
	Distance en Km		7.8
9262-9310 Qc inc Excavation Miller 2014	Pas de Soumission		
	Addenda		
	R.B.Q.		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration		
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV		
	Prix à la TM – PC 0¾ TV		
	Distance en Km		
Sablère St- Donat (Sintra)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 8006-9552-07		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	14.75\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	15.25\$
	Distance en Km		9
9418-0528 Québec inc (Entreprises P.Roy)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2398-0170-94		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	15.14\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	15.39\$
	Distance en Km		13.8
Excavation MA St- Georges inc.	Pas de Soumission		
	R.B.Q.		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration		
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV		
	Prix à la TM – PC 0¾ TV		
	Distance en Km		

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation RB Gauthier inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.072

14. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022.08.177-CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GLISSADE TOUTE SAISON

ATTENDU QUE selon la résolution 2022.08.177, l'adjudicataire pour la construction d'une glissade toute saison est Construction Daniel Guénette;

ATTENDU QUE la compagnie est désormais fermée;

ATTENDU QUE les Constructions Michel Charbonneau avait aussi soumissionné lors de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que le contrat pour la construction de ladite glissade est maintenant octroyé à la compagnie les Constructions Michel Charbonneau au montant de 14 497.50\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.073

15. STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT 2023 – SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'embaucher dans le cadre d'un stage de 12 semaines une ressource pour le poste suivant :

- titre du poste : Soutien technique des lacs
- nombre de semaines : 12 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

Au montant de 17 000\$ plus taxes

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.074

16. AVIS À L'ÉGARD DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2023-2028 DE LA MRC DES LAURENTIDES ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) (la « loi »), la MRC des Laurentides doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 (le « projet de schéma révisé 2023-2028 ») au ministre de la Sécurité publique (le « ministre ») pour fins d'approbation;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a soumis le projet de schéma révisé 2023-2028 à la consultation de la population de son territoire le 15 février 2023, conformément à la loi;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et de la commission de consultation sur le projet de schéma révisé 2023-2028 à l'effet que le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le projet de schéma révisé 2023-2028;

ATTENDU QUE l'article 20 de la loi stipule que la MRC des Laurentides doit déposer au Ministre, avec le projet de schéma révisé 2023-2028, une résolution de chaque municipalité locale et chaque régie incendie qui a participé à son élaboration à l'effet qu'elle adopte ledit projet de schéma;

ATTENDU QUE l'article 16 de la loi stipule que chaque municipalité et chaque régie incendie doit adoptée par résolution le plan de mise en œuvre du projet de

schéma révisé 2023-2028, laquelle résolution doit également être déposée au ministre avec ledit projet de schéma;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre par la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le projet de schéma révisé 2023-2028, sous réserve du respect des orientations qu'il a déterminées en vertu de la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Lantier ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2023-2028;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Cloutier

Appuyé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.075

17. ENTENTE AVEC LE MTQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de procéder à l'entente avec le MTQ pour le balayage de la route 329 (boulevard Rolland-Cloutier) à partir de la limite de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'à la limite de la Municipalité de St-Donat en aller-retour totalisant 23,684 km. Le coût a été établi sur 11,842 km physiques au montant de 1100\$ du km pour la somme de 13 026.20\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.076

18. DEMANDE AU MTQ

ATTENDU QUE selon la résolution 2021.05.102 du conseil municipal de Lantier, celui-ci a fait une demande au Ministère des Transports pour l'implantation d'une zone de transition de 70km/h sur l'approche Nord du boulevard Rolland-Cloutier (route 329) dans la municipalité de Lantier;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore reçu à ce jour de réponse pour ladite demande;

IL EST PROPOSE par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier réitère sa demande afin d'accélérer l'avancement du dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.077

19. DEMANDE AU MTQ

ATTENDU QUE selon la résolution 2021.05.103 du conseil municipal de Lantier, celui-ci a fait une demande au Ministère des Transports pour l'extension de la zone de 50km/h du boulevard Rolland-Cloutier (route 329) jusqu'au chemin du Lac-Cardin pour les raisons suivantes:

- ✓ Développement montée et croissant Bellevue.
- ✓ Tennis double du chemin du Lac-Cardin
- ✓ Beaucoup de marcheurs

Donc augmentation de la circulation dans ce secteur qui est adjacent à la zone de 50km/h.

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore reçu à ce jour de réponse pour ladite demande;

IL EST PROPOSE par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier réitère sa demande afin d'accélérer l'avancement du dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.078

20. DEMANDE AU MTQ

ATTENDU QUE selon la résolution 2021.05.105 du conseil municipal de Lantier, celui-ci a fait une demande une demande au Ministère des Transports pour des traverses piétonnières à trois endroits dans le secteur villageois sur le boulevard Rolland-Cloutier (route 329) et une traverse sur ladite route en face du parc l'Herbier (débarcadère);

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore reçu à ce jour de réponse pour ladite demande;

IL EST PROPOSE par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier réitère sa demande afin d'accélérer l'avancement du dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.079

21. DEMANDE AU MTQ

ATTENDU QUE selon la résolution 2021.05.106 du conseil municipal de Lantier, celui-ci a fait une demande une demande au Ministère des Transports pour l'installation d'un clignotant jaune dans la courbe à l'intersection du chemin des Cassandres sur le boulevard Rolland-Cloutier (route 329),

ATTENDU QUE trois commerces ont maintenant pignon sur rue dans ce secteur ce qui augmente l'achalandage dans cette courbe;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore reçu à ce jour de réponse pour ladite demande;

IL EST PROPOSE par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier réitère sa demande afin d'accélérer l'avancement du dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.04.080

22. BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - ASSURANCES - APPUI

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Jessica Cloutier

appuyée par le à l'unanimité des conseillers présents.

Il est résolu

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.04.081

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 31

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier adj.

Marie-Josée Leroux
Mairesse suppléante

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.